

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de la Formation et de
L'Enseignement Professionnels

Direction de la Formation et de
L'Enseignement Professionnels
de la wilaya de Chlef

Avis de mise en demeure N°01

— || —

- Conformément au décret présidentiel n° 10-236 du 07 octobre 2010 modifié et complété portant réglementation des marchés publics, notamment son article 112 ;
- Conformément à l'arrêté du 28 mars 2011 fixant les mentions à porter dans la mise en demeure et les délais de sa publication ;
- Vu le non respect de ses engagements envers le service contractant par l'entreprise citée ci-dessous ;

Il est adressé un avis de mise en demeure N° 01 pour l'entreprise des travaux bâtiment de Mr. **MADJI Ahmed** pour la non reprise des travaux, concernant la réalisation du lot 06-01 : Mur de clôture + loge gardien + B.A.I.O , dans le cadre de l'opération de réalisation d'un Institut National Spécialisé en Formation Professionnelle (INSFP) 300 P.F et 120 lits à Oued Fodda , selon le marché n° 169/2016 du 11/05/2016.

A cet effet, il est demandé à l'entreprise concernée incessamment d'entamer les travaux ordonnés et rattraper le retard considérable enregistré, ainsi que l'approvisionnement du chantier par les matériaux de construction ainsi que par la main d'œuvre, dans un délai de huit (08) jours, à compter de la première parution de ce présent avis dans les journaux nationaux, et dans le cas contraire, une résiliation sera prononcée au tort exclusif envers l'entreprise, conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur.